

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

FORMATION DES ETRANGERS EN FRANCE

PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES EN THEOLOGIE

DESCRIPTIF

Public concerné : Etudiants francophones¹ en théologie, en priorité les religieux et ministres du culte (hors ressortissants de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord). Les candidatures d'étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires par rapport à celles d'étudiants installés en France.

Les étudiants ayant déjà bénéficié par le passé d'une bourse d'études en théologie ne peuvent pas représenter de dossier.

Description : Le programme finance des bourses d'études en théologie, de niveau Master ou doctorat en priorité ou de niveau licence pour les pays qui ne disposent pas sur place des infrastructures nécessaires.

Modalités :

* La bourse est attribuée pour un cycle d'études par une commission de sélection réunie chaque année au printemps au Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Elle couvre une période maximum de 48 mois, selon la décision prise -exclusivement- par le MAE- et notifiée au boursier par l'EPIC Campus France. Il appartient donc à l'étudiant de prévoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite éventuelle de ses études en France au-delà de la période couverte par la bourse.

* Les bourses, gérées par Campus France, sont des allocations aux taux standards retenus pour les différents cycles d'études². Le voyage A/R n'est pris en charge que sur indication spécifique du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

* La prise en charge de l'hébergement de l'étudiant par une institution ou association religieuse doit être mentionnée dans le dossier.

Procédure et calendrier :

* Les dossiers, **en trois exemplaires**, sont téléchargés par le candidat puis sont déposés au SCAC de leur pays de résidence (aucun dossier ne doit être transmis directement au MAE par un étudiant ou un établissement). Le SCAC vérifie que les dossiers sont complets, donne son avis motivé, et les transmet au MAE³. La date limite de réception des dossiers au MAE est fixée au **15 avril 2013 au plus tard** (il convient donc de déposer les dossiers suffisamment à l'avance pour que les SCAC aient le temps de les examiner).

* Le MAE informe les postes diplomatiques, les congrégations et les établissements d'accueil des résultats de la sélection durant la 1^{ère} quinzaine du mois de mai.

* Si l'étudiant a besoin d'une attestation de bourse, celle-ci doit être demandée à Campus France⁴ ou au MAE mais en aucun cas au SCAC.

¹ Pour les étudiants qui souhaiteraient consacrer une année préparatoire en France à se perfectionner au français, la demande de bourse d'études en théologie devra être faite avant le départ de l'étudiant. Ces cas seront justifiés par le responsable religieux et par le poste. A l'issue de la sélection, si la candidature est retenue, le financement de cette année préparatoire ne sera pas assuré par le Département.

² Montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau L ou M1 : 615 € par mois (taux en vigueur actuellement)
Montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau M2 ou D : 767 € par mois (taux en vigueur actuellement)

³ Ministère des Affaires Etrangères - Sous-direction de l'enseignement supérieur – Pôle des politiques et programmes de mobilité étudiante - 27 Rue de la Convention - CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15- à l'attention de Mme Martine de MENDITTE (Tél. 33 1 43 17 88 69 - Fax. 33 1 43 17 89 37 - mél : martine.menditte-de@diplomatie.gouv.fr)

⁴ Epic Campus France – Service France – Pôle Entreprises et Institutionnels – 28 Rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS – A l'attention de Mme Michèle LEROY – (Tél. +33(0)1 40 40 59 81 – Fax. +33(0)1 40 40 59 24 – mél. entreprises.institutionnels@campusfrance.org)